

Oms , le 28 mai 2019



## PROCES-VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE de l'AICA THUIR-ROUSSILLON 2019

Le vendredi 10 mai 2019 à 20H00, local de l'AICA

1 chemin las clotes 66300 PASSA

#### **1/Appel des ACCA**

Trente-quatre (34) ACCA sont présentes ou représentées. L'assemblée générale peut valablement se tenir. Quatre ACCA sont absentes

#### **2/Mot du président et rapport moral**

Au nom du CA et en mon nom, merci d'être venus ce soir à L'AG de notre association, assemblée générale importante en raison des difficultés que la chasse en général traverse.

Avant de commencer, je voudrais avoir une pensée pour tous les chasseurs qui nous ont quittés cette année, pour tous les chasseurs qui ont traversé une période difficile. Je souhaite que nous ayons une pensée particulière pour José Guito BOYER, garde de l'AICA depuis deux ans et qui nous a quitté le 7 Décembre dernier suite à un accident de la circulation.

Je remercie la présence de .....

Je remercie tous les gardes bénévoles pour le travail fait au bénéfice de tous

Le compte rendu de l'assemblée générale 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune contestation, il est considéré comme adopté.

Je vous l'ai dit, en préambule, l'AICA traverse des turbulences qui, me semble-t-il ont deux causes principales :

1/ -La raréfaction du petit gibier, en particulier le lapin et la perdrix, entraîne

une baisse conséquente de timbres vendus, en particulier des chasseurs permissionnaires (catégorie D). Le remplacement des chasseurs raccrochant le fusil ne se fait pas non plus complètement. Si on veut équilibrer le budget, il faut des mesures drastiques.

Force est de constater que malgré l'investissement humain et financier dans l'AICA en faveur du petit gibier, la situation ne s'améliore pas. Toutes les pistes ont été étudiées. Et que l'on ne vienne pas me dire que rien n'a été fait pour le petit gibier. Beaucoup et sans doute pas assez a été fait mais une chose est certaine : les prétendues acca sangliers ont accepté qu'une partie de leur budget glisse vers le petit gibier et citez moi une mesure faite en faveur du grand gibier. Cette opposition est néfaste, sans fondement et ne fait qu'affaiblir la chasse et l'AICA.

Beaucoup de chasseurs se reportent sur le grand gibier provoquant un déséquilibre qui serait encore plus important si la structure AICA ne permettait pas d'atténuer ce glissement. Je m'explique : sans l'AICA beaucoup de chasseurs de plaine ne prendrait le timbre que dans l'ACCA où ils chassent n'ayant plus aucun intérêt à chasser dans leur propre acca.

2/ La deuxième cause des turbulences dans notre association vient du fait que certains n'ont pas intégré la notion d'intérêt général. J'ai déjà eu l'occasion de le dire : la chasse se maintiendra par les AICA et il est temps que le législateur s'en préoccupe. Je pense que la structure acca est dépassée : pourquoi ?

-demain certaines acca n'auront plus de territoire chassable. Qui assurera la responsabilité de leur gestion ?

-demain certaines acca n'auront plus de chasseurs membres de droit-cette situation existe déjà- qui assurera la responsabilité de leur gestion ?

-la gestion du gibier –gestion de la pénurie ou de la surabondance- demande des mesures globales qui ne peuvent souffrir de divergences d'une commune à l'autre.

-si des mesures particulières sont prises pour favoriser les chasseurs de telle ou telle commune,

- si des travaux sont faits en pensant, et je pense aux travaux d'amélioration, qu'ils ne peuvent bénéficier à tous c'est l'esprit AICA qui est dévoyé. C'est l'une des raisons pour laquelle les subventions liées aux travaux effectués avec le tracteur de l'AICA seront dévolues à l'AICA, au bénéfice de tous.

J'entends l'argument qui dit : « Nous on fait le travail et ce sont les autres qui encaissent » oui mais c'est exactement la même chose dans toute collectivité. Qui ne connaît pas dans sa commune des gens qui vivent au crochet de la collectivité.

OUI, vivre en AICA a des défauts mais, je le répète c'est pour moi la moins mauvaise des solutions. C'est même la seule à moyen terme. Dans tous nos projets, dans toutes nos actions nous devons dépasser l'instant présent et penser au futur. Si nous ne sommes pas capables de travailler dans l'intérêt général, certains vont nous le rappeler et je pense à tous les investisseurs qui n'attendent que ça pour organiser des chasses privées.

Il est donc clair pour moi que dans l'AICA l'ensemble du territoire, à l'exception des chasses privées, doit être mis à disposition de tous les chasseurs et les

battues aux grands gibiers sont ouvertes aux volontaires. A quelques rares exceptions près elles sont toutes en sous effectif et accueillent des chasseurs de l'AICA –regardez le site, des battues recherchent des postés- et je n'ai aucune remontée d'un chasseur qui souhaitant chasser le sanglier n'aurait pas trouvé de battue.

En l'absence de réponse de la DDTM dans un délai de deux mois et conformément au droit français nos statuts sont considérés comme approuvés. Ils reprennent ce que je viens de vous dire et instaure la primauté des décisions de l'AICA .

Avant de laisser la parole aux différentes commissions que je remercie pour tout le travail fait au bénéfice de tous, je voudrais aborder cinq points :

a/ -les dégâts de sangliers, en nombre de dossiers, semblent en régression sur le département mais j'ai déjà attiré votre attention sur la participation qui devrait être demandée aux acca (montant de 600 €) . Je demande aux présidents concernés de veiller aux indemnisations –emplacement, réalité des dégâts, effort fait par les agriculteurs pour y remédier....- et de faire les constatations et photos adéquates.

b/-une nouvelle réglementation européenne nous oblige à tenir compte de la protection des données personnelles(RGDP). C'est raison pour laquelle vous aurez une carte d'adhérent sur laquelle figure le consentement du chasseur pour utiliser ces données. Marc, que je remercie pour tout le travail, qu'il fait à travers le site « AICA Aspes Roussillon », que je vous invite à aller consulter, vous expliquera la conduite à tenir.

A noter que si trop de difficultés apparaissent pour la confection des cartes, nous nous adapterons et changerons pour l'année prochaine.

c/- L'accas de Villeneuve de la Raho souhaite intégrer l'AICA. Vous serez amenés à voter tout à l'heure après une présentation en fin d'assemblée sur cette acca.

Personnellement je suis favorable à cette entrée qui présente une cohérence sur le plan géographique avec le territoire de l'AICA.Pour ma part je ne suis favorable qu'à l'entrée des acca présentant cet intérêt et je ne soutiendrai pas l'apport d'accas extérieures.-Présentation acca villeneuve de la raho-

d/- Le renouvellement du Conseil d'Administration fera l'objet d'un vote en fin de séance. Trois administrateurs (Loic Khérés, Claude Fourment et Henri Brugat) n'ont pas souhaité se représenter. Je les remercie pour le travail effectué. Trois nouveaux candidats se présenteront et solliciteront vos suffrages.M. BRUZY (acca St Féliu) - M. EMILI (acca Caixas) – M. JAUBERT (acca St Jean-Lasseille)

L'ensemble des votes aura lieu en fin de séance.

e/-Pour en terminer, avant de laisser la parole aux différentes commissions, il me semble important que nous fassions un minimum d'entretien autour du local et dans le local. Deux dates vont vous être proposées avant l'été. Si des chasseurs volontaires pouvaient y participer, cela serait bien que vous puissiez leur communiquer.

Si nous pouvions éviter les mails « état d'âme » cette nuit et la journée de demain cela me semblerait positif.

Je vous remercie de votre attention.

### **3/ Point financier**

Le trésorier OLIVE Jacques, prend la parole au nom de la commission financière pour tout ce qui est de la partie finances.

Avant toute chose, il rappelle que tous les présidents ont, entres autres, dans leurs documents d'assemblée générale, les timbres chasse pour la saison 2019-2020, les cartes informatiques, et l'état de leurs chasseurs. Il leur est demandé de se servir de cet état à l'exclusion de tout autre, et d'essayer de respecter les délais d'envois, aussi bien au niveau de l'argent que des documents.

#### **A/ Il présente le vote N°1**

Ce vote résulte des statuts de l'AICA et l'assemblée doit se positionner sur le pourcentage du reversement des produits de la vente des timbres chasse perçus par les ACCA.

La commission propose un vote dans la continuité des années précédentes, c'est-à-dire le reversement intégral à la trésorerie AICA des produits de la vente des timbres chasse.

Aucune question sur le sujet.

#### **B/ Il présente le budget 2017-2018, budget qui fait l'objet du vote n°2.**

Ce vote fait l'objet d'un document annexé. La commission a effectué les contrôles réglementaires et a approuvé toutes écritures conformes aux règlements et à la législation.

Aucune question sur le sujet.

#### **C/ Il présente le vote n°3, qui concerne l'augmentation du prix des timbres chasse.**

Pour expliquer la proposition de la nouvelle grille des tarifs, il s'appuie sur trois documents fournis aux participants.

Le premier état, reprend les ventes des timbres chasse dans toute l'aica par acca. Force est de constater que la vente des timbres a chuté de 30% en 6 ans, puisque nous sommes passés de 1588 timbres vendus en 2013 à 1116 timbres vendus en 2018. Cette perte sèche s'effectue principalement sur les chasseurs de petits gibiers, puisque les battues de grands gibiers, si elles connaissent quelques difficultés de fonctionnement, restent quand même relativement bien fournies en chasseurs.

Le deuxième état fourni aux participants, fait le point sur le budget actuellement en cours (2018-2019). Les décisions prises par l'AG 2018 sur un effort financier à l'avantage du petit gibier (presque 7000 € pour la commission petit gibier), la diminution des ventes des cartes membres de droit et extérieurs (moins 16 000 €), font qu'on peut prévoir un déficit budgétaire de l'ordre de 23 000€. Certes la situation financière de l'AICA n'est pas catastrophique, mais le bas de laine n'est pas sans fond, et il faut prendre des mesures draconiennes.

C'est ainsi que la commission finances, présente aux participants un budget prévisionnel, se basant sur l'augmentation des tarifs des timbres chasse, et une diminution des budgets redistribués aux Acca. Pour équilibrer le budget de l'AICA, outre l'augmentation des timbres, le budget fonctionnement doit passer à 1150 € et le budget tutelle à 1250 €.

L'AICA ne possède en terme de ressources que la vente des timbres chasse (les placements et subventions étant faibles). Il nous faut donc augmenter les tarifs et diminuer les sorties.

La commission propose donc le timbre de membre de droit à 85 €, le timbre B à 170 €, le timbre C à 280 € et le timbre D à 65 €.

Une question est posée quant aux investissements prévus à hauteur de 6000 € sur le prévisionnel fourni.

Le trésorier répond, que ce projet a été initié suite à notre changement d'assureur et sur une proposition de celui-ci. La proposition semble très intéressante, mais des garanties doivent être demandées à la compagnie Allianz. Avant toute décision, un rapport sera rédigé en apportant le

maximum de détails et les présidents seront consultés.  
Aucune autre question n'est abordée.

#### **4/Point sur les statuts et règlements**

Le président de la commission statuts réglementation, OLIVE Jacques, prévient les participants, que cette partie ne fait l'objet d'aucun vote, puisque les modifications de notre règlement de chasse ne sont dues qu'à une mise en adéquation avec la loi.

Il examine successivement, les cinq modifications.

La première concerne l'installation des postes d'affuts fixes, qui doit être subordonnée à l'accord du propriétaire.

La deuxième concerne la chasse du grand gibier et donne l'initiative de son organisation, dans le cadre légal, aux ACCA.

La troisième modifie le tableau des modalités de chasse des espèces de gibier dans l'AICA, avec la mise aux normes de la chasse des oiseaux migrateurs et le distingo qu'il faut faire entre les arrêtés ministériels et préfectoraux. Un tableau complet et détaillé est présenté aux présidents présents. Ce tableau va être intégré par la commission communication dans la plaquette réalisée chaque année en direction de tous les chasseurs de l'AICA. Cette plaquette est très facilement imprimable à partir du site informatique.

La quatrième modification découle du tableau précédant.

Enfin la cinquième, donne la possibilité d'effectuer des lâchers de gibier en janvier et officialise l'obligation du règlement intérieur grand gibier au sein de chaque ACCA. Il précise à ce sujet, que les présidents sont absolument libres de faire prendre à ce règlement la forme qu'ils désirent. Soit sous la forme d'avenant, soit sous la forme d'un RI, soit sous la forme d'un paragraphe détaillé les possibilités qui leurs sont offertes sont grandes, mais il faut absolument qu'ils se dotent d'un catalogue de mesures régissant la chasse du grand gibier.

Aucune question n'est soulevée par les participants à l'AG.

#### **5/Point sur le petit gibier**

Après les résultats du sondage effectué en début d'année et le courrier d'information envoyé à tous les présidents, un certain nombre de mesures seront mises en place dès la saison prochaine.

Il est tout d'abord demandé aux présidents de s'inscrire sur le réseau perdrix rouge de l'ONCFS afin d'effectuer les comptages, base de toute action. L'inscription est faite à la FDC66, qui reste responsable des formations.

Les lâchers de gibier de substitution (faisans) semblent satisfaire les chasseurs, il faut donc continuer dans ce sens et aussi insister sur les différents travaux d'aménagement des territoires.

Les nouvelles mesures, dont les modalités de mise en place vous seront communiquées dès que possible, sont les suivantes :

- Création de deux points d'eau par ACCA financés par l'AICA
- Prise en compte d'un plein véhicule (50 l) pour les ACCA effectuant les comptages
- Création d'une équipe de coordination pour le piégeage (la mesure ci-dessus pourra également être mise en place)
- Prise en compte des matériels de comptages de jour et de nuit

Un projet est à l'étude au niveau départemental permettant le lâcher de perdrix pendant la période de chasse pour les ACCA effectuant les comptages. Ces lâchers seront effectués dans des limites géographiques, de volume, de date..etc..

Présentation du vote n°4

Lors du sondage effectué il y a quelques semaines, il était demandé un avis quant à la mise en place

d'un plan de gestion type Fourques concernant la perdrix rouge. Pour les raisons évoquées précédemment par le président, nous vous proposons au vote la question suivante :  
 « Etes-vous favorable à un plan de chasse individuel sur l'ACCA de Fourques, tel qu'il a été négocié par cette ACCA avec les instances cynégétiques »

### **6/Point sur la communication**

Un point est fait sur la nouvelle présentation de notre site internet et notamment l'adresse de notre local ainsi que les itinéraires possibles pour y accéder.

Rappel également sur la messagerie, nos partenaires et les actualités.

Le film présenté peut être visualisé sur internet.

La nouvelle loi européenne sur la gestion des données personnelles nous a obligé à mettre en place une carte individuelle pour chaque chasseur de l'AICA . Cette carte sera donnée en même temps que les timbres et permettra à chacun de prouver qu'il est d'accord avec le fait que l'on utilise ses données personnelles pour la bonne gestion de l'association.

### **7/Questions diverses**

La parole est donnée au président de l'ACCA de Fourques afin de donner des précisions sur son plan de gestion et plus particulièrement sur le fait que celui-ci n'entraîne pas de fermeture particulière.

### **Votes sur les différentes questions**

#### **RESULTATS DES VOTES**

Le président Vila fait appel à des volontaires pour effectuer le dépouillement.

Le président d'honneur Maurice MARGRAITTE se propose spontanément.

Les résultats sont les suivants.

**NOMBRE D'ACCA PRESENTES 34**

**MAJORITE : 18 VOIX**

**VOTE N°1**

**REVERSION DU PRODUIT DE LA VENTE DES TIMBRES CHASSE A HAUTEUR DE 100%**

**POUR : 30 voix**

**CONTRE : 3 voix**

**ABSTENTION : 1 VOIX**

**RESOLUTION ADOPTEE**

**VOTE N° 2**

**ADOPTION DU BUDGET 2017-2018**

**POUR : 32 voix**

**CONTRE : 1 voix**

**ABSTENTION : 1 Voix**

**BUDGET ADOPTE**

**VOTE N° 3**

**NOUVELLE GRILLE DES TARIFS DES TIMBRES CHASSE**

**POUR : 29 voix**

**CONTRE : 4 voix**

**ABSTENTION : 1 VOIX**

**NOUVELLE GRILLE ADOPTEE**

**VOTE N° 4**

**POUR OU CONTRE LA PLAND E CHASSE PERDRIX REALISE PAR L'ACCA DE FOURQUE**

**POUR : 8 voix**

7

CONTRE : 26 voix

PAS D'ABSTENTION

LE PLAN DE CHASSE PERDRIX DE FOURQUES EST REFUSE PAR L'AICA DES ASPRES ROUSSILLON.

VOTE N° 5

ENTREE DE L'ACCA DE VILLENEUVE DE LA RAHO AU SEIN DE L'AICA ASPRES ROUSSILLON

POUR : 24 voix

CONTRE : 9 voix

ABSTENTION : 1 voix

L'ACCA DE VILLENEUVE DE LA RAHO EST ADMISE DANS L'AICA ASPRES ROUSSILLON.

### **8) Vote pour le conseil d'administration**

Sont renouvelables : Henri BRUGAT ; Jacques FITA ; Claude FOURMENT ; Michel GOMEZ ;  
Loïc KEHRES ; Daniel PONS

Se présentent : Pascal BRUZY ; Gilbert EMILI ; Jacques FITA ; Michel GOMEZ ; Claude  
JAUBERT ; Daniel PONS

Sont élus sur 34 voix : Pascal BRUZY (32) ; Gilbert EMILI (28) ; Claude JAUBERT (30) ; Jacques  
FITA (31) ; Michel GOMEZ (30) ; Daniel PONS (28).

La séance est close à 22H30

Le secrétaire  
Le trésorier

Le président

« ORIGINAL SIGNE »

ANNEXE 1

BUDGET 2017-2018 SOUMIS AU VOTE

REVENUS	REALISES
REVENUS DE PLACEMENT	500 €
SUBVENTION	6 593 €
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF A (1241)	99 280 €
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF B (44)	7 040 €
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF C (48)	12 960 €
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF D (25)	1 500 €
TRACTEUR REVENUS	3 900 €
PRISE DE RESERVE	9 036,34 €
TOTAUX	140 809,34 €

3,58 % de r  
avoir

DEPENSES	REALISES
BUDGET TUTELLE DES ACCA	53 185 €
FONCTIONNEMENT (achat matériel bureau, affiliation fédé 66, bail forêt réart onf, conseil d'administration, AG, Edf, Location local, Garderie, Assurance, Annonces, dégats sangliers)	27398,34
COMMISSION STATUTS REGLEMENTATION	504 €
COMMISSION PETIT GIBIER	5 776 €
TRACTEUR	4 358 €
FRAIS BANCAIRES	140 €
COMMISSION COMMUNICATION	1 597 €
BUDGET FONCTIONNEMENT DES ACCA	47 851 €
TOTAUX	140 809,34 €
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES AU 1 er JUILLET 2018	
COMPTE COURANT	1 319,19
LIVRET A	259 745,40
TOTAL	<b>261 064,59</b>

#### DETAILS DES DEPENSES 2017-2018

#### LIGNE BUDGET TUTELLE DES ACCA

CERTAINES ACCA N'ONT PAS UTILISE LEUR CREDIT

53185

ENTIEREMENT	
<b>LIGNE FONCTIONNEMENT</b>	
ACHAT MATERIEL BUREAU	960
AFFILIATION FEDERATION CHASSE 66	8000
BAIL FORET DOMANIAL DE REART ONF	878
CONSEIL D'ADMINISTRATION	
IMPRIMERIE TIMBRES	
ASSEMBLE GENERALE	643
EDF/SAUR LOCAL	811
LOCATION LOCAL AICA	7153
GARDERIE	1500
ASSURANCE (AICA+ LOCAL+ TRACTEUR)	2696
ACHAT LOCAL	864
DIVERS (ANNONCE, TELETHON...)	2540
DEGATS SANGLIERS	1353,34
TOTAL	27398,34
<b>LIGNE COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION</b>	
FONCTIONNEMENT	504
<b>LIGNE COMMISSION PETIT GIBIER</b>	
ACHAT GIBIER	
ACHAT SEMENCE	
DIVERS (PIEGE)	
TRACTEUR	
TOTAL	<b>5776</b>
<b>LIGNE TRACTEUR</b>	
ENTRETIEN COURANT	
CARBURANT	
INTERVENTION SUR TERRAIN REPARATEUR	
REPARATION EN GARAGE PIECES	
TOTAL	<b>4358</b>
<b>LIGNE FRAIS BANCAIRES</b>	
FONCTIONNEMENT BANQUE	<b>140</b>
<b>LIGNE COMMISSION COMMUNICATION</b>	
FONCTIONNEMENT	
ANTIVIRUS SITE LOGITIEL	
HEBERGEMENT SITE	
MATERIEL CONNECTIQUE	
TOTAL	<b>1597</b>
<b>LIGNE BUDGET FONCTIONNEMENT ACCA</b>	
39 FOIS 1250	48750
LES DEPASSEMENTS DE L'ANNEE PRECEDENTE	899
TOTAL	<b>47851</b>